



FICHER D'INSCRIPTION 2017/2018

www.jka-co.eu

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le fichier d'inscription à la section de karaté **JKA Côte D'Opale - (BOULOGNE)**. Toutes les données relatives aux assurances, règlement intérieur, etc... sont consultables sur internet et sur les documents affichés au club. A partir du 1^{er} septembre 2017, pour accéder au cours, votre dossier COMPLET doit être réceptionné. **Sinon, vous ne pouvez pas accéder au dôjô, ni aux cours et entraînements programmés.**

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE dès votre premier cours. Pensez également à faire viser votre passeport sportif par le médecin.

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le bureau,

Le FICHER D'INSCRIPTION est à retourner **COMPLET** avec les pièces suivantes :

- ✓ **La fiche d'inscription** complétée, signée, accompagnée d'une **photo récente**
- ✓ **La copie de carte de mutuelle**
- ✓ **Le règlement :**
 - **Attention !** Prévoir 2 chèques : 1 pour l'association (frais de dossier) & 1 pour les cours (cotisations)
 - **Les frais de dossier sont réglés par chèque et/ou espèces. Seules, les cotisations peuvent être payées (en partie ou en totalité) au moyen de chèques vacances (ANCV).**

La TARIFICATION est réalisée au prorata de la saison sportive. Elle couvre toute la saison sportive et inclus le Stage (JKA TRAINING CAMP), les regroupements régionaux, l'engagement coupe JKA CO pour les jeunes.

La tarification « enfant » concerne les **POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS, MINIMES**.

Les CADETS & JUNIORS fréquentent les cours adultes et sont considérés comme « Etudiant -23 ans ».

La période d'essai peut **uniquement** concerner les nouveaux **inscrits**. Elle est ouverte **jusqu'au samedi 7 Octobre 2017**. Cette période est facturée 55 € et la fiche d'inscription doit OBLIGATOIREMENT être renseignée et retournée au club. En cas d'inscription suivie, le solde de la tarification sera remis **AVANT** le 7 Octobre 2017. La facturation liée à l'essai sera déduite du montant annuel des frais de cours.

		1 ^{er} ADULTE	2 ^{ème} ADULTE Etudiant de - 23 ans	1 ^{er} ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	Suivant d'une même famille
FRAIS DE DOSSIER	Adhésion, Licence et assurance incluses	83 €	83 €	83 €	83 €	58 €
Cotisations (Frais de cours)	TARIF PLEIN (Inscription dès la rentrée)	295 €	255 €	220 €	190 €	165€
	TARIF SEMESTRIEL (Inscription après le 1/1/2018)	195 €	175€	155 €	135 €	120€
	TARIF TRIMESTRIEL (Inscription après le 10/3/2018)	80 €	75 €	65€	65 €	65 €

Règlement des frais de dossier (83 €) - Chèque à l'ordre de « JKA CO - section Boulogne » () - Espèces ()

Règlement des cotisations - Chèque comptant () € - Paiement étalé (5*..... €) ou ANCV () - Espèces ()
Chèque(s) à l'ordre de JKA CO

JKA Côte d'Opale

Salle des sports du chemin vert - Rue du Sandettie

62200 BOULOGNE SUR MER



PHOTO
IDENTITE
RECENTE

Renouvellement Première demande

FORMULAIRE A REMPLIR INTEGRALEMENT EN LETTRES MAJUSCULES

NOM					
PRENOM					
DATE DE NAISSANCE		/	/	Etudiant -23 ANS <input type="checkbox"/>	
MASCULIN <input type="checkbox"/>	-18 ANS <input type="checkbox"/>	ADRESSE - CODE POSTAL - VILLE			
FEMININE <input type="checkbox"/>	-18 ANS <input type="checkbox"/>				
NATIONALITE		TEL PORTABLE			
EMAIL					
N° de sécurité sociale		Nom de Mutuelle (Joindre une copie de votre carte mutuelle) :			
Section Enfant <input type="checkbox"/>		TEL PERE			
CATEGORIE * :		TEL MERE			
GROUPE SANGUIN		Problèmes de santé, allergies :			
EN CAS D'URGENCE		Nom et numéro de la personne à joindre			
NOM		TEL			
CONNAISSANCE DU REGLEMENT. Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, des précisions particulières, des tarifs et conditions d'accès. Je m'engage à le respecter.					
A BOULOGNE/MER, le / /201	SIGNATURE DE L'ADHERENT OU DU REPRESENTANT LEGAL				

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné DOCTEUR _____, certifie avoir examiné M..... et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique contre-indiquant la pratique du karaté, et vu son état morphologique et physiologique, l'autorise à pratiquer cette activité physique et sportive.

Date de l'examen et Signature du médecin	Cachet du praticien (obligatoire)

PRECISIONS PARTICULIERES & CESSION DE DROITS D'IMAGE

J'autorise l'utilisation de mon image (vidéogrammes, dessins, photographies, ...) ou de celle de l'enfant mineur concerné par cette inscription dans le cadre des cours, entraînements, stages ou compétitions de l'association, programmés à l'intérieur ou à l'extérieur du dōjō. Cette autorisation est faite à titre gracieux.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) _____, représentant légal de l'enfant....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. J'autorise mon enfant à participer aux cours de karaté dispensés par JKA C.O (club, regroupements, stages, compétitions). J'autorise JKA Côte d'opale, à prendre sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'hospitalisation à caractère d'urgence, tant médicales que chirurgicales. J'autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club, ainsi que la création d'un espace de données personnelles.

SECURITE :

« Je dégage l'association JKA Côte d'Opale de toute responsabilité envers mon enfant en dehors de ses horaires de cours. J'ai bien pris note que mon enfant n'est sous la responsabilité du Club qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans le Dōjō et uniquement pour la durée du cours. Je dois m'assurer de la présence du professeur ».

Les cours et catégories *

LES JEUNES				
Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes	COURS
6-7 ans	8-9 ans	10-11 ans	12-13 ans	Mercredis & samedis à 17h15
nés en 2010-2011	nés en 2008-2009	nés en 2006-2007	nés en 2004-2005	
Minimes				
CEINTURES BLEUES				
COURS				
12-13 ans		Mercredis :17h15		
nés en 2004-2005		Samedis : 18h30		

Le montant de la cotisation, donne droit à 1 ou 2 cours par semaine. Certains enfants choisissent de faire 1 ou 2 cours selon leurs disponibilités. Selon l'emploi du temps de la famille, l'enfant peut s'entraîner 2 fois durant une semaine et une seule la semaine suivante. La motivation et les progrès sont toutefois liés à une assiduité à raison de 2 cours / semaine. **Attention pas de cours le samedi des vacances scolaires. Pas de cours durant les vacances scolaires.**

LES ADOS & ADULTES			
Cadets	Juniors	Séniors	COURS TOUS GRADES
14- 15 ans	16-17 ans	+ de 18ans	Lundis 18h30
nés en 2002-2003	2001-2000	nés en 1999 et avant	Jeudis 18h30
			Samedis 18h30
			Dimanches 9h/10h15 (accès libre)
Cours spécial Marrons noires : Mercredis à 19h35			

Le montant de la cotisation, donne droit à tous les cours de la semaine. Certains pratiquants choisissent de faire 1 ou 2 cours selon leurs disponibilités. La motivation et les progrès des adultes sont liés à une assiduité à raison de 2 cours / semaine, au minimum. **Attention pendant les petites vacances scolaires, un aménagement des cours est noté à l'agenda. Pendant les vacances scolaires estivales , un entraînement hebdomadaire libre ou dirigé est maintenu.**

LE REGLEMENT

DISCIPLINE

Etre ponctuel aux cours. L'accès au *Dojo* ne peut se faire qu'en présence d'un membre dirigeant de l'association, et/ou d'un Instructeur - animateur - assistant agréé par le bureau du club. L'organigramme des personnes accréditées est affiché au club.

TOUTE PERSONNE NON MEMBRE DE JKA C.O (même licenciée d'une fédération ou d'un groupement d'association) ne peut accéder aux cours et entraînements qu'avec l'accord du Professeur et/ou du Président.

Tenue : Les adhérents portent un **karate-gi blanc**, propre et neutre de toute marque personnelle. Les adhérents veilleront à être dans un état de propreté irréprochable, auront les ongles coupés courts et ne porteront sur eux aucun objet ou bijou susceptible de blesser leurs partenaires. L'association décline toute responsabilité en cas d'incident découlant du port des objets cités. *JKA C.O décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet de valeur.* Toutes les affaires seront déposées durant le cours, dans le *Dojo*, à un endroit prévu à cet effet, téléphones portables éteints. Dans ses propos et son attitude, au *Dojo* comme en dehors, tout licencié de l'association doit faire preuve de la plus grande courtoisie. Pourra être suspendu ou radié tout membre qui aura contrevenu au présent règlement.

FACTURATION

Essai : Tout pratiquant débutant ou nouvel adhérent bénéficie d'une période d'essai payante avant de devoir s'acquitter des frais d'inscription. Le certificat médical est obligatoire. En cas d'inscription suivie, l'essai est décompté du montant des cotisations. **Pour les réinscriptions** : Le dossier complet doit être remis dès le premier entraînement. Les frais de dossier et de cours ne sont pas remboursables.

L'adhésion est obligatoire, valable du 1^{er} septembre au 31 août et renouvelable chaque saison. *Elle couvre votre adhésion JKA Co et l'assurance obligatoire, indivisible, incompressible.*

Tout karateka n'ayant pas rendu un dossier complet ne pourra s'entraîner et l'accès au Dojo lui sera refusé (aucune décharge acceptée).

Frais de cours (cotisations) : ils sont facturés à l'année ou par période. Toute période commencée est dûe. Il s'agit d'une somme forfaitaire ne donnant droit à aucun remboursement. Les Cotisations sont payables à l'avance et la **non fréquentation du Dojo pour quelque raison que ce soit n'entraînera aucun remboursement**. Les cotisations s'entendent « hors stages ». Certains cours peuvent être annulés en cas de vacances scolaires et/ou déplacement (stage ou compétition) ou laissés libres sous la responsabilité d'un assistant-instructeur. Ils ne peuvent pas donner lieu à un remboursement partiel ou total de la cotisation. Un abaissement des cotisations tel qu'inscrit sur le dossier d'inscription est accordé respectivement aux membres d'une même famille (accordé au plus jeune, paiement étalé possible) ou aux étudiants de moins de 23 ans. JKA Côte d'Opale accepte les *tickets-loisirs* de la C.A.F, les coupons sport, les chèques-vacances pour payer en partie les cotisations. Leur montant sera déduit desdites cotisations. Ces tickets seront remis avec le dossier d'inscription complet.

L'accès à l'entraînement sportif (entraînement compétition) s'établit sur une sélection par l'entraîneur et la direction technique. Les entraînements compétition ne font pas l'objet d'une cotisation supplémentaire.

DOCUMENTS & CONDITIONS D'ACCES

Le dossier d'inscription complété et signé et le cas échéant toutes les pièces annexes demandées doivent être retournés au Bureau dans les délais impartis afin de valider l'inscription. A défaut, le club se verra dans l'obligation de refuser en cours le pratiquant. **Chaque pratiquant doit fournir chaque année, au moment de l'inscription, un certificat médical.** L'accès à des cours dans d'autres sections se fait à discrétion, et sous réserve d'acceptation de l'instructeur qui y enseigne et après en avoir informé "son professeur ».

SECURITE (extrait du fichier d'inscription)

« Je dégage l'association JKA Côte d'Opale de toute responsabilité envers mon enfant en dehors de ses horaires de cours. J'ai bien pris note que mon enfant n'est sous la responsabilité du Club qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans le Dôjô et uniquement pour la durée du cours. Je dois m'assurer de la présence du professeur ».

CESSION DE DROITS D'IMAGE POUR LES ELEVES MINEURS OU MAJEURS

J'autorise l'utilisation de mon image (vidéogrammes, dessins, photographies,) ou de celle de l'élève mineur concerné par cette inscription dans le cadre des cours, entraînements, stages ou compétitions de l'association, programmés à l'intérieur ou à l'extérieur du dôjô. Cette autorisation est faite à titre gracieux.

COMPETITIONS ET STAGES : Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des participants sont à leur charge. Ceux-ci peuvent néanmoins être pris, totalement ou en partie, en charge par décision du Bureau. Les compétiteurs sont sélectionnés par la commission sportive du club. Les stages organisés par JKA Côte d'Opale, sont de la responsabilité de l'association. Leur inscription à tout calendrier régional, national, etc... ne lie en aucun cas l'association à ces instances. L'organisation de ces stages est soumise à un règlement spécifique.

CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR : L'adhésion au club entraîne l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.

ANNEXE - REGLEMENT DES STAGES.

- A. L'organisation des stages d'entraînement et perfectionnement est de la responsabilité de JKA Côte d'Opale et/ou de la section qui accueille et organise le stage.
- B. L'Organisation se réserve le droit d'accès des personnes extérieures à JKA Côte d'Opale.
- C. Pourront se voir refuser l'accès :
 - Toute personne présentant un comportement troublant,
 - Toute personne ayant tenu des propos diffamatoires, déplacés à l'égard de l'association JKA CO et/ou de ses dirigeants,
- D. L'accès à ces stages est payant. Les droits de participation sont du ressort du Bureau de JKA CO., ou de la section organisatrice.

JKA Côte d'Opale

Salle des sports du chemin vert - Rue du Sandettie

62200 BOULOGNE SUR MER